

Communiqué de presse

Nicox : assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 mai 2024

- **Les actionnaires ont adopté toutes les résolutions à titre ordinaire et à titre extraordinaire agréées par le Conseil d'administration**

6 mai 2024 – diffusion à 17h45
Sophia Antipolis, France

Nicox SA (Euronext Growth Paris : FR0013018124, ALCOX, éligible PEA-PME), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires s'est tenue ce jour, sur seconde convocation.

L'assemblée générale s'est tenue en la présence de la SCP EZAVIN-THOMAS, prise en la personne de Maître Nathalie Thomas, en qualité de mandataire *ad hoc* chargée de représenter les actionnaires défaillants à l'occasion de ladite assemblée générale. La SCP EZAVIN-THOMAS a été désignée par une seconde ordonnance du Président du Tribunal de Commerce d'Antibes en date du 25 avril 2024, en remplacement de la SELARL XAVIER HUERTAS & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Xavier Huertas, initialement nommé par l'ordonnance du Président du Tribunal de Commerce d'Antibes en date du 18 avril 2024.

Compte tenu de la présence de Maître Nathalie Thomas, conformément aux termes des ordonnances du Président du Tribunal de commerce d'Antibes des 18 et 25 avril 2024, le quorum initialement de 18,73% a été porté à 100% des actions ayant droit de vote.

Les actionnaires de Nicox ont adopté les résolutions ordinaire et extraordinaire agréées par le Conseil d'administration notamment :

- La ratification du transfert du siège social au Sundesk Sophia Antipolis, Emerald Square, rue Evariste Galois, 06410 Biot ;
- La réduction du capital social motivée par les pertes par réduction de la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,01 euro ;
- les autorisations financières accordées au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- les autorisation données au Conseil d'administration d'attribuer des actions gratuites et/ou des options de souscription d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ;
- les résolutions relatives à l'accord conclu avec BlackRock Inc (cf communiqué du 28 février 2024), à savoir :
 - o la nomination de Madame Sonia Benhamida et Monsieur Maurizio Petitbon en tant que censeurs ;
 - o l'autorisation accordée au Conseil d'administration d'émettre des obligations convertibles en actions.

[A propos de Nicox](#)

Nicox SA est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire. Le principal programme en développement clinique de Nicox est le NCX 470, un nouveau collyre bimatoprost donneur d'oxyde nitrique, pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome ou d'hypertension oculaire. Nicox génère des revenus provenant de VYZULTA®, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb, dans le glaucome, et de ZERVIAE® dans la conjonctivite allergique. ZERVIAE est licencié dans plusieurs territoires, notamment à Harrow, Inc. pour les Etats-Unis et à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et de la majorité des pays d'Asie du Sud-Est.

Nicox dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Growth Paris (Mnémo : ALCOX) et fait partie de l'indice CAC Healthcare.

Pour plus d'informations www.nicox.com

Couverture par les analystes

Bryan, Garnier & Co
H.C. Wainwright & Co

Eric Yoo
Yi Chen

Paris, France
New York, Etats-Unis



Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes.

Contacts

Nicox

Gavin Spencer
Chief Executive Officer
+33 (0)4 97 24 53 00
communications@nicox.com

Media / Investisseurs

Sophie Baumont
Cohesion Bureau
+33 6 27 74 74 49
sophie.baumont@cohesionbureau.com

Nicox S.A.

Sundesk Sophia Antipolis, Bâtiment C, Emerald Sqaure, Rue Evariste Galois, 06410 Biot, France
T +33 (0)4 97 24 53 00